



ENREGISTREMENT INPI DE MARQUES DANS UNE INDIVISION

Par **serena**, le **12/03/2008 à 18:29**

Nous sommes 4 personnes ayant hérité de marques (titres de presse) exploitées par une société. Ces marques sont restées enregistrées au nom du défunt à l'Inpi. Nous sommes en indivision. rnrnEst-ce que le notaire en charge de la succession aurait dû faire le changement et en cas de cession de ces marques nos droits sur ces titres sont-ils reconnus automatiquement et pouvons nous procéder à la vente de ces titres en étant en indivision? rnrnMerci de vos réponses rnrnSerena

Par **dubus**, le **13/03/2008 à 19:19**

vous devez d'abord faire inscrire ces marques au nom de l'indivision auprès de l'Inpi. rnrnPour cela vous devez demander à votre notaire un certificat de Dévolution à adresser à l'INPI avec le certificat de décès. rnrnL'indivision pourra ensuite vendre ces titres avec l'accord des indivisaires rnrnrnDubus

Par **serena**, le **13/03/2008 à 19:47**

merci dubus, rnrnil ne vous reste plus qu'à répondre à ma précédente question sur l'enregistrement des marques en indivision (après mon complément d'information) rnet j'aurais encore une info de plus à ce casse-tête! rnrnmerci encorernserena

Par **dubus**, le **14/03/2008** à **10:21**

Sipersonne n'a signalé l'existence de ces marques au notaire en charge de la succession , vous ne pouvez lui reprocher de ne pas les avoir déclarées dans la succession .rnrnPour le reste il me semble que , comme pour les biens immobiliers , il aurait du faire procéder au transfert . Mais sur ce point précis de droit , vous auriez intérêt à demander directement à la chambre des notaires de votre département ou au CRIDON (centre d'information des notaires)rnrnrnrnUn avocat , moyennant finances , pourra effectuer ces démarches .rnrncordialement
rnrnDubus

Par **serena**, le **14/03/2008** à **16:30**

les marques apparaissent bien dans la succession, c'est même lui qui nous garde au chaud les royalties correspondants depuis 7 ans! C'est même tout ce qu'il a fait depuis. rnNotre avocat est aux abonnés absents depuis des mois après avoir encaissé un acompte... Nous sommes fatigués de courrir après tout ce beau monde pour que ça avance.rnrnMerci de votre réponse en tout casrnSerena

Par **dubus**, le **17/03/2008** à **08:57**

changez d'avocat rnrnbonne chance